

*République française
Département de l'Ain*

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 mai 2023

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-trois et le deux mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 15

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 18

Absents excusés : Charline PERRIER (procuration à Fabien JACQUET), Elody BULLIARD (procuration à Claude MOREIRA), Nicolas PIDOUX (procuration à Laurent IMBERTI)

Secrétaire de séance : Patrick DUMAS

2023_21 - Objet : Modification du tarif repas des enseignants au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 06 novembre 2018, les enseignants de l'école de Saint-Jean-de-Gonville sont autorisés à prendre leurs repas de midi au restaurant scolaire au tarif de 3,70 €.

Compte-tenu de l'augmentation annoncée par le prestataire Bourg Traiteur à compter de la rentrée de septembre, il convient d'acter le nouveau tarif à 4,80 € le repas adulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** que les enseignants de l'école de Saint-Jean-de-Gonville bénéficient des services du restaurant scolaire ;
- **FIXE** le tarif du repas adulte à 4,80 € T.T.C. à compter du 1^{er} septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART.**

